



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 11 avril 2024 à 20 h 00

Convocation du 05.04.2024

**Objet :**

1. Approbation du compte-rendu précédent.
2. Présentation et vote du Compte Administratif 2023
3. Présentation et vote du Compte de Gestion 2023
4. Affectation du résultat
5. Présentation et approbation du Budget Primitif 2024
6. Vote des taxes locales
7. Délibération pour l'adhésion de Poligny au Syndicat Horticole
8. Délibération éventuelle pour mise à jour cadastre limite Champagnole-Equevillon-Vannoz
9. Questions diverses

Etant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Gérard AUTHIER, Maire.

Etaient présents : G. AUTHIER, J. SCHNEITER, M. GILABERTE-LOPEZ, J. GUYARD, C. GOYDADIN, J. ROUGET, A-L. CHAUVIN, D. BEYNEL, R. MELET.

Excusés : M. ROSSET (procuration à J. GUYARD), C. CHAILLOT (procuration à M. GILABERTE-LOPEZ).

Non excusé : A. AUCOIN, A. BROCARD, E. BOILLAT.

M. BEYNEL Didier a été désigné secrétaire de séance.

**1. Approbation du compte-rendu précédent**

Le procès-verbal précédent est approuvé à l'unanimité.

**2. Approbation et vote du compte administratif 2023**

M. Le Maire présente le compte administratif 2023 qui peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		273 463.38		180 793.05		454 256.43
Opérations de l'exercice	297 191.00	340 445.45	61 285.06	162 186.06	459 377.06	401 730.51
<b>TOTAUX</b>	<b>252 336.19</b>	<b>525 799.57</b>	<b>56 703.35</b>	<b>237 496.40</b>	<b>459 377.06</b>	<b>855 986.94</b>
<b>RESULTATS DE CLOTURE</b>		<b>316 717.83</b>		<b>79 892.05</b>		<b>396 609.88</b>

Le conseil délibère sur le compte administratif 2023, lequel est approuvé à l'unanimité.

### **3. Approbation du compte de gestion 2023**

M. le Maire reprend les chiffres de la Trésorerie et l'assemblée approuve à l'unanimité le compte de gestion 2023 du receveur municipal.

### **4. Affectation des résultats 2023**

L'affectation des résultats est approuvée à l'unanimité pour la somme de 316 717.83 euros en recettes de fonctionnement du BP 2023 et de 79 892.05 euros en recettes d'investissement.

### **5. Présentation et vote du budget primitif 2024**

L'assemblée étudie les budgets élaborés par la commission « finances » :

<b>Fonctionnement</b> :	Recettes	576 717.83 €	Dépenses	576 717.83 €
<b>Investissement</b> :	Recettes	354 761.88 €	Dépenses	354 761.88 €

Le budget primitif 2024 est approuvé à l'unanimité.

### **6. Vote du taux des taxes directes locales**

Les taux ci-dessous sont ceux qui se font depuis plusieurs années et le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de ne pas les augmenter.

Taxe foncière (bâti) ..... 32.36 %  
Taxe foncière (non bâti) ..... 19.39 %

Le CM décide de reconduire ses taux pour l'année 2024.

### **7. Délibération pour l'adhésion de Poligny au Syndicat Horticole**

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-19 du code général des collectivités territoriales :

Le Conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois (à compter de la notification de la délibération du syndicat à chaque commune membre) pour se prononcer sur le retrait ou adhésion envisagé.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter l'adhésion de Poligny au Syndicat Horticole et d'Embellissement de la région de Champagnole.

### **8. Délibération éventuelle pour mise à jour cadastre limite Champagnole-Equevillon-Vannoz**

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que nous avons été informés que le cadastre n'a pas été bien tracé sur des logiciels et que donc celui-ci ne se superpose pas correctement. Les limites entre Champagnole-Equevillon-Vannoz ne sont pas respectées et il faudra sûrement remettre cela à jour. Dans l'éventualité, le conseil municipal accepte que les logiciels et plans cadastraux soient remis à jour.

### **9. Questions diverses**

Me Travaglini nous a fait une demande d'aide pour les vacances d'été de son fils lourdement handicapé.

Mr Goydadin demande des explications sur les moloks et leurs nombres.

La séance est levée à 22h00.

Didier BEYNEL

Secrétaire de séance

Gérard AUTHIER

Le Maire

